

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 28 mars 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 25 et 26 mars 2013

2013 DDEEES 68 Subvention au CNRS pour l'organisation du Salon de la valorisation des connaissances en sciences humaines et sociales.

M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2511 – 1 et suivants ;

Vu le projet en délibération en date du 12 mars 2013, par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention au CNRS ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-Louis MISSIKA, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 5.000 euros est attribuée au CNRS pour l'organisation du Salon de la valorisation des connaissances en sciences humaines et sociales.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée à la rubrique 23, nature 65738, ligne VF55014, du budget de fonctionnement de l'année 2013 de la Ville de Paris.